

## LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

### Séance du 05 juin 2025

**Membres en exercice :**

15

Date de la convocation: 27/05/2025

**Présents :** 12

Le cinq juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL Maire

**Votants :** 13

**Présents :** Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Alain RAYNALDY, Sébastien RAYNAL, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Céline HÉLIAS, Christelle

**Pour :** 13

SUDRE, Bruno PIC, Benoît COURANT, Patrice BRINGER, Sébastien JACQUES

**Contre :** 0

**Représentés :** Luc GODÉRIAUX-LEDRU représenté par Nathalie BONNAL

**Abstentions :** 0

**Excusés :** Jeanne VANOVERMEIRE, Alain COMPEYRON

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Gilles PASCAL

**Objet :** Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 10 avril 2025 - DE\_2025\_013

CONSIDERANT qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2025,

Le conseil municipal,

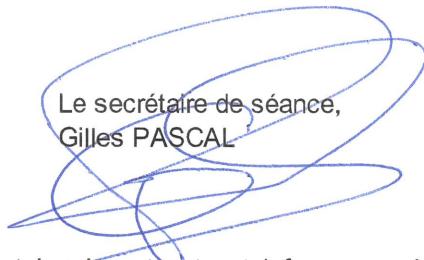
APRES avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2025,  
APPROUVE à l'unanimité ce document.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,  
Gilles PASCAL



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télerecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 16/06/2025  
et publié ou notifié  
le 16/06/2025



Date de transmission de l'acte: 16/06/2025

Date de réception de l'AR: 16/06/2025

048-200083335-DE\_2025\_013-DE

AGE DI